

Le conseil de classe en CE2

Descriptif rapide

Cette pratique « Le conseil de classe en CE2 » consiste à aborder certains thèmes en relation avec la vie de la classe de manière organisée : par une discussion orale collective menée par l'enseignante de façon méthodique. Cette discussion a lieu régulièrement et son organisation est évolutive. Un ordre du jour définit les sujets abordés lors de la discussion, et celui-ci est défini par les délégués de la classe au préalable. Cette discussion cadrée est l'occasion de faire respecter les premières règles de communication. Une trace de ces conseils est prévue dans le « cahier des conseils de classe ».

| Intitulé | Le conseil de classe en CE2 |
|---|---|
| Projet | annuel |
| Items travaillés pour la Compétence 6 Compétences sociales et civiques | <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les notions de droits et devoirs, les accepter et les mettre en application - Avoir conscience de la dignité de la personne humaine et en tirer les conséquences au quotidien - Respecter les règles de la vie collective - Respecter tous les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons. |
| Items travaillés pour la Compétence 7 Autonomie et initiative | <ul style="list-style-type: none"> - Etre persévérant dans toutes les activités - Commencer à savoir s'auto-évaluer dans des situations simples - Soutenir une écoute prolongée - S'impliquer dans un projet individuel ou collectif |
| Fréquence des séances | 45 minutes toutes les deux semaines et plus selon besoins |
| Matériel utilisé | <ul style="list-style-type: none"> - le cahier des conseils de classe où sont notées les remarques faites par les enfants (=synthèse) tout au long du conseil - trois urnes : « je critique », « je félicite », « je propose » - petits papiers vierges à disposition près des urnes |
| Aménagement de la salle de classe | au coin regroupement, en cercle , sur des chaises ou des bancs |
| Rôle(s) dévolu(s) aux élèves durant la séance | <ul style="list-style-type: none"> - un délégué ou un suppléant lit le premier point mis à l'ordre du jour <p>Lorsque le déroulement des débats sera bien intégré par les enfants (vers la fin du premier trimestre), d'autres rôles seront créés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un secrétaire qui prend des notes sur les points à retenir et écrit les conclusions des discussions - un président qui questionne et veille à faire avancer le débat - un distributeur de parole |
| Déroulement type (protocole) | <p>Au préalable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'ordre du jour par les délégués et les suppléants, ou par deux élèves désignés président et secrétaire de la séance –lors d'un moment dégagé spécialement pour eux et pour cette tâche, à partir de ce qui a été glissé dans les différentes urnes. - La classe dispose de trois urnes : « je critique », « je félicite », « je propose », les élèves y déposent des idées de façon autonome au cours de la journée de classe. |

| | |
|--|---|
| | <p>Etape 1 : l'installation et le lancement du conseil de classe (5 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation du groupe classe en cercle afin que tous les enfants puissent se voir - Rappel par l'enseignant de l'importance de se voir tous et du contenu du dernier conseil - Lecture du premier point à l'ordre du jour par le délégué <p>Etape 2 : le conseil de classe (40 minutes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement par la classe du premier point : l'enseignant questionne, réclame des définitions, reformule presque chaque intervention, reprend les idées fortes pour donner les conclusions, distribue la parole, prend des notes pour le conseil des délégués ; les élèves répondent en suivant les règles de prise de parole (lever la main, rester silencieux pendant qu'un autre parle) - Idem pour les autres points à l'ordre du jour. |
| Principes de fonctionnement énoncés auprès des élèves | <ul style="list-style-type: none"> - règles de prise de parole et d'écoute - rôle des délégués - objectif des conseils de classe |
| Positionnement pédagogique de l'enseignant | <p>L'enseignant prend en charge le bon fonctionnement du dispositif, la qualité de la discussion tant sur la forme que sur le fond et énonce des conclusions dictant les bonnes conduites. Il est donc à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - régulateur - distributeur de la parole - synthétiseur - reformulateur - animateur - transmetteur d'un message moral |

Comment ce projet a-t-il été présenté aux élèves ? (précisions des consignes)

Assez rapidement dans l'année scolaire (septembre) et à l'occasion de conflits à gérer, les petites boîtes « je critique », « je félicite » et « je propose » sont présentées à la classe comme permettant le recueil des points à aborder au conseil de classe.

« Ces boîtes devront nous aider à mieux vivre ensemble et à mettre des mots sur des idées, des problèmes.... Des petits papiers sont à disposition à côté des boîtes. Les mots peuvent être anonymes. Attention, on ne dénonce pas un camarade sur ces papiers mais on parle du problème. Le conseil de classe n'est pas un procès mais un lieu de partage. »

En quoi ce dispositif développe-t-il chez les élèves les compétences sociales et civiques?

Participer à un débat, écouter l'autre, confronter son point de vue sont autant de compétences qui relèvent du domaine social et civique. Les thèmes abordés sont largement rattachés aux règles de vie collective. A travers ces débats liés aux préoccupations de la vie des écoliers, les enfants prennent conscience « *des liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale, la responsabilité de ses actes ou de son comportement, le respect de valeurs partagées, l'importance de la politesse et du respect d'autrui* » (BO de JUIN 2008)

En quoi ce dispositif développe-t-il chez les élèves les compétences d'autonomie et d'esprit d'initiative ?

Soutenir son attention tout au long du conseil. S'impliquer dans le débat.

| |
|--|
| <p>Donner son avis pour faire avancer le débat. Trouver des solutions pour résoudre un problème lié à la vie collective.</p> <p>Prendre en charge des rôles (président, secrétaire, distributeur de parole)</p> |
| <p>Quelle action pédagogique est employée quand un élève ne respecte pas dans son comportement ou dans ses propos ses camarades lors de la séance ?</p> |
| <p>Au niveau du comportement Rappel par l'enseignant des conditions à la participation au conseil. Questionnement de l'élève Si, malgré cet échange, l'élève ne parvient toujours pas à réguler son attitude ou ses propos, il peut être sorti du groupe. L'enseignant explicite les raisons de ce choix à l'élève et au groupe.</p> <p>Au niveau des propos Amener les élèves à dire ce qu'ils pensent des propos tenus : peut-on les accepter, pourquoi ?</p> |
| <p>Quelle action pédagogique est employée quand un élève ne fait pas preuve d'autonomie et d'esprit d'initiative lors de la séance ?</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Amener les élèves à aller au bout de leur raisonnement - Veiller à solliciter chacun |
| <p>Quels sont les indicateurs qui permettent à l'enseignant de savoir à la fin de la séance si la celle-ci a fonctionné (a bien développé les compétences 6 et 7) ?</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant n'a pas eu à reprendre un élève sur les règles établies pour discuter collectivement. - La participation des élèves a été importante. - Les élèves ont su définir les termes clés, expliquer un problème, trouver une solution. |
| <p>Un retour sur la séance est-il organisé auprès des élèves ? (précisions sur les modalités d'organisation)</p> |
| <p>Certains points liés à la vie de l'école seront à nouveau abordés au cours du conseil des délégués (un par trimestre).</p> <p>Les délégués et/ou suppléants seront présents à ce conseil des délégués tenu par la directrice (et le médiateur)</p> <p>De retour en classe, les délégués feront une synthèse des conclusions faites au conseil des délégués.</p> |
| <p>Quelle transversalité est-elle ici mise en œuvre ?</p> |
| <p>Compétence 1 : La maîtrise de la langue française</p> <p>L'élève est capable de s'exprimer à l'oral dans un vocabulaire approprié et précis.</p> <p>L'élève est capable de prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté.</p> |